



VU DU CIEL

2^{èmes} R E N C O N T R E S DU CIEL ET DE L'ESPACE

Sam. 23 Octobre 2021
10 h 00 à 23 h 00

Dim. 24 Octobre 2021
10 h 00 à 18 h 00

Salle Henri MOINS - 15 270 CHAMPS SUR TARENTAINE

GERAM, n°153000596 / 07.2007 - 15 270 CHAMPS SUR TARENTAINE

geram.france@gmail.com

PRESENTATION & REGLEMENT DE PARTICIPATION

Présentation de la manifestation :

Le **Groupe d'Etude et de Recherche en Astronomie et Météorologie (GERAM)**, basé à Champs sur Tarentaine, organise les 23 et 24 octobre 2021 une manifestation intitulée « VUDUCIEL – 2èmes Rencontres du Ciel et de l'Espace » qui a pour but de rassembler le temps d'un weekend, les associations, les professionnels et tous les passionnés de l'observation et de l'étude du ciel et de l'espace. Ce week-end de convivialité et de partage sera l'occasion d'échanger avec le public sur vos activités, vos matériels et vos expériences. Nous aborderons des thèmes tels que l'astronomie, l'espace, l'astrophotographie, l'aéronautique, la météorologie, le climat ...

Article 1 : Conditions de participation en qualité d'EXPOSANT :

Cette manifestation est ouverte aux personnes physiques et morales, associations civiles et professionnelles, concepteurs et distributeurs de matériels qui pratiquent l'observation, l'étude et la recherche sur le ciel et l'espace et les phénomènes associés et/ou dans le cadre de leurs activités, utilisent l'espace aérien et spatial.

Article 2 : Inscription - Généralités :

La personne physique ou morale désirant participer à la manifestation en qualité d'EXPOSANT, doit remettre à l'organisation les documents suivants :
Le formulaire de participation, le formulaire droit à l'image, dûment complétés et signés.

L'organisation se réserve le droit de refuser un dossier de participation sans être tenue de motiver ses décisions. L'accord final de votre participation n'intervient qu'après réception complète de votre dossier (formulaires, caution, services souscrits) et sera notifiée par courrier ou email (à privilégier).

Article 3 : LES PARTICIPANTS :

Les participants s'engagent à être présents et à participer activement à la réussite de la manifestation par la présentation de leurs activités au public, par le biais d'un stand, d'animations, d'une conférence, d'un atelier, etc....

La présence s'exerce de la façon suivante :

Samedi 23 Octobre 2021 :	de 08h00 à 09h30	accueil des exposants & installation des stands
	de 10h00 à 18h00	ouverture au public (11h00 : inauguration officielle avec autorités)
	à partir de 20h00	conférence animée par Nicolas LAPORTE, Astrophysicien et parrain de la manifestation public : payant participants (exposants, conférenciers) VUDUCIEL : gratuit
Dimanche 24 Octobre 2021 :	de 10h00 à 18h00	ouverture au public
	18h00	fermeture au public, démontage des stands

Article 4 : GERAM :

Le GERAM met à la disposition de l'exposant une surface d'exposition selon ces choix définis dans le formulaire d'inscription.

Il réalise l'affiche de la manifestation et en assure la communication via les réseaux sociaux, presses écrites, stations de radio, commerçants, participants à la manifestation ...

Chaque participant est un acteur de la manifestation, à ce titre il assurera la communication de la manifestation via ses réseaux personnels, professionnels et associatifs.

Article 5 : Animations

Les exposants auront à cœur d'instaurer une relation interactive avec le public. Pour ce faire, ils pourront organiser à des horaires précis, une présentation de leurs actions et travaux sur le lieu de leur stand ou en extérieur selon leurs besoins. Ils prendront les mesures nécessaires au bon déroulement de leurs animations dans un souci de sécurité optimale pour leurs collaborateurs et le public qui viendra les observer.

Article 6 : Droit à l'Image

Le GERAM remet à chaque exposant un formulaire lui autorisant l'utilisation de l'image des exposants. Chaque exposant reste libre de définir les éléments qu'il souhaite voir publier dans les critères définis par le formulaire.

Article 7 : Assurances

Le GERAM souscrit dans le cadre de son activité sa propre assurance en responsabilité civile. La responsabilité du GERAM ne peut être engagée en cas d'insuffisance des propres garanties assurant les activités personnelles, professionnelles et associatives de chaque exposant.

Fait à : Champs sur Tarentaine, le 13 juin 2021

Christophe DELANNOY
Président du GERAM